



Fiche d'information

Défis démographiques dans la prévoyance vieillesse

Dans le cadre de :

Votations fédérales du 3.3.2024 sur deux initiatives populaires en lien avec la prévoyance vieillesse

Date : 15.1.2024
Stade : Votation
Domaine(s) : AVS

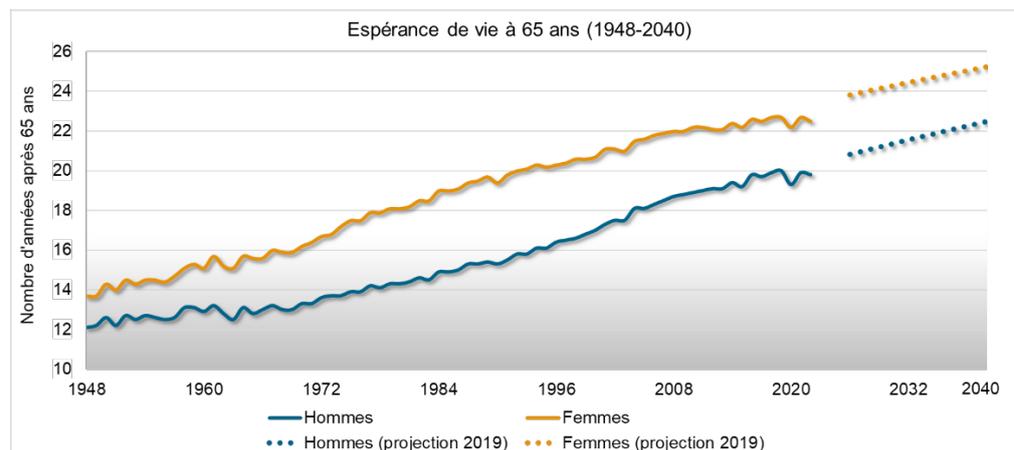
L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est à la base de la prévoyance vieillesse suisse. Plus de 2,5 millions de personnes à la retraite reçoivent actuellement une rente AVS. Grâce aux réformes de ces cinq dernières années, les rentes de l'AVS sont financées de manière sûre pour les prochaines années. Mais pour la période après 2030, d'autres mesures sont nécessaires. Premièrement, parce que le nombre de personnes à la retraite augmente plus rapidement que le nombre d'actifs qui financent les rentes. Deuxièmement, parce que l'espérance de vie continue d'augmenter, ce qui signifie que les rentes doivent être versées plus longtemps.

Allongement de l'espérance de vie

Les gens vivent toujours plus longtemps

L'allongement de l'espérance de vie représente un sérieux défi pour la prévoyance vieillesse suisse. De plus en plus de personnes vivent jusqu'à un âge avancé et touchent de ce fait plus longtemps une rente. En 1948, au moment de l'introduction de l'AVS, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans était de 12 ans ; celle d'une femme de 65 ans, de plus de 13 ans. En 2020, cette espérance de vie était de plus de 19 ans pour les hommes et plus de 22 ans pour les femmes. Selon les scénarios démographiques, la tendance à la hausse va se poursuivre, malgré la baisse observée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (voir graphique 1).

G1 : Espérance de vie à 65 ans entre 1948 et 2040, état et projections (OFS, 2022 et 2019)

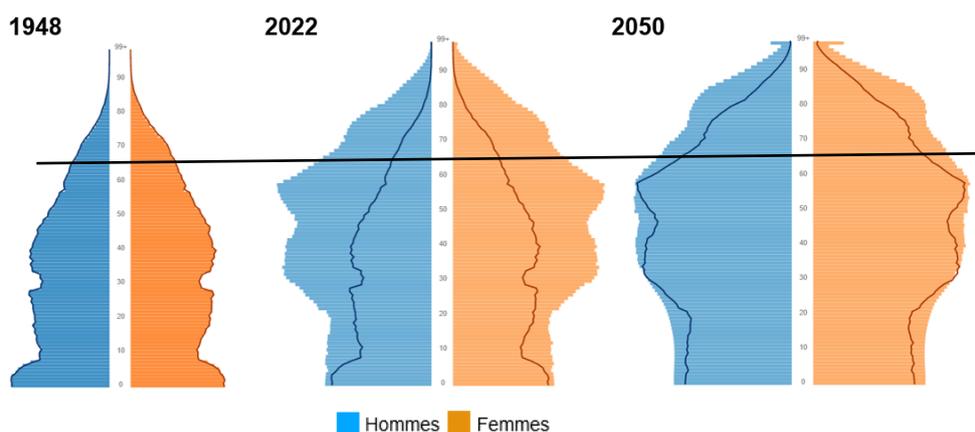


Les baby-boomers atteignent l'âge de la retraite

Entre 1955 et 1970, la Suisse a connu une forte croissance démographique. En dix ans, de 1954 à 1964, le nombre de naissances est passé de quelque 84 000 à près de 113 000 par année, avant de retomber à 84 000 en 1974. Ces années de forte natalité représentent la génération des baby-boomers. La Suisse n'a depuis plus enregistré une natalité aussi forte. Alors qu'en 1948, une femme avait en moyenne 2,5 enfants, ce nombre a grimpé jusqu'à 2,7 enfants en 1964. En 2020, une femme avait 1,5 enfant en moyenne, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Ces phénomènes entraînent un vieillissement de la population, visible dans l'évolution de la structure de la population (graphique 2). La pyramide des âges qui prévalait en 1948 a changé de forme avec une base désormais plus étroite que son centre et une génération de baby-boomer qui atteint les 65 ans.

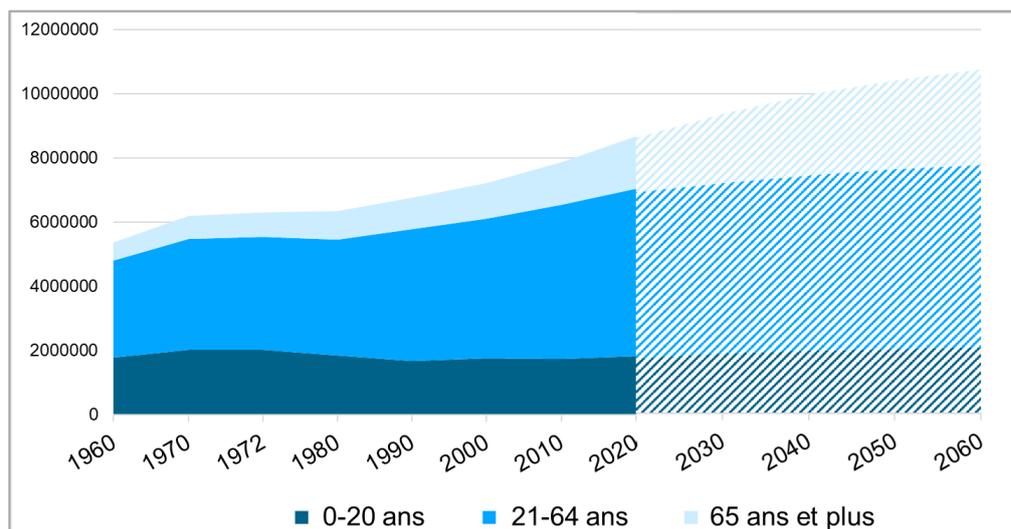
G2 : pyramide des âges 1948-2050, selon le sexe (OFS, 2022)



Du fait du vieillissement de la population, le nombre de personnes à la retraite (65 ans et plus) augmente plus rapidement que le nombre des personnes en âge de travailler (21-64 ans) (voir graphique 3). C'est un problème étant donné que l'AVS est financée selon un système de répartition : les montants versés par les personnes assujetties aux cotisations, en particulier par les personnes actives et les employeurs, servent directement à financer les rentes en cours. Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires est donc très important, puisque les recettes et les dépenses doivent être équilibrées. Depuis 1948, ce rapport est de plus en plus défavorable : à l'époque, on comptait en moyenne 6,5 personnes en âge de travailler pour 1 personne retraitée ; en 2020, ce rapport est passé à 3,3 pour 1 et, selon l'OFS, il s'abaissera encore d'ici 2050 pour atteindre 2,2 pour 1.¹

¹ Statistique de la population et des ménages (STATPOP), OFS. Disponible sous : www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Statistique de la population et des ménages.

G3 : ventilation de la population par tranches d'âge, en personnes (selon données et scénario de référence de l'OFS)



Versions linguistiques de ce document

Hintergrunddokument «Demografische Herausforderungen in der Altersvorsorge»
Scheda informativa "Sfide demografiche nella previdenza per la vecchiaia"

Informations complémentaires

www.ofas.admin.ch > Assurances sociales > AVS > Réformes & révisions > [Deux initiatives populaires sur la prévoyance vieillesse \(admin.ch\)](#)

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch